

ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Remboursement des autotests pour les assistantes maternelles Question écrite n° 43961

Texte de la question

M. Pierre Cordier appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur le remboursement des autotests pour les assistantes maternelles. Le Gouvernement a prévu la prise en charge de 10 autotests par mois pour les enseignants, pour les salariés de services à domicile intervenant auprès de personnes âgées ou en situation de handicap, pour les salariés de particuliers employeurs intervenant auprès de personnes âgées ou en situation de handicap, ou encore pour les accueillants familiaux. Toutefois, il semblerait que les assistantes maternelles aient été oubliées, une fois de plus... Pourtant, les assistantes maternelles sont depuis deux ans, avec courage et dévouement, aux côtés des familles pour le bien des enfants confiés, en prenant le risque de faire entrer le covid au sein de leur foyer. Aussi, il lui demande d'ouvrir la dispensation d'autotests, avec prise en charge intégrale par l'assurance maladie, aux assistantes maternelles.

Données clés

Auteur: M. Pierre Cordier

Circonscription: Ardennes (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 43961

Rubrique : Professions et activités sociales Ministère interrogé : <u>Solidarités et santé</u> Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : <u>1er février 2022</u>, page 625 Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)